



COMMISSION
ELECTORALE
INDEPENDANTE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCREDITATION POUR L'OBSERVATION DU PROCESSUS ELECTORAL

DENOMINATION		
Nom de l'Organisme		
		x
Type	Institution	
	Association ou Organisation Non Gouvernementale	
Principaux Secteurs d'intervention	Observation des élections	
	Droits de l'Homme	
	Citoyenneté et démocratie	
	Autre (à préciser)	
Numéro du récépissé ou du Journal Officiel		
DOMICILIATION		
Pays		
Ville		
Quartier		
Ilot		
Lot		
Adresse postale		
Téléphone fixe		
Téléphone Mobile		
Fax		
Site Web		
E-mail		
IDENTIFICATION DES RESPONSABLES		
Nom et } du Représentant légal prénoms		
		x
Qualité du représentant légal	Président	
	Secrétaire Général	
	Directeur	
	Membre	
	Autre (à préciser)	
Contacts téléphoniques		
E-mail		
Numéro de la pièce d'identité / du Passeport		
ACTIVITES A OBSERVER		x
Révision de la Liste Electorale		
Réception des dossiers de candidature		
Campagne électorale		
Déroulement du scrutin		

LOCALITES CHOISIES POUR L'OBSERVATION			
Région			
Département			
Sous-préfecture			
Commune			
Village / Quartier			
Période d'accréditation sollicitée	Du / / 2018	Au / / 2018	
Nombre total d'observateurs		Hommes :	Femmes :
<p>Je soussigné, atteste, en qualité de représentant légal, l'exactitude des informations fournies, et m'engage au nom de l'entité que je représente, à respecter les dispositions législatives et réglementaires régissant les élections en Côte d'Ivoire, ainsi que toutes les conditions et les modalités de l'observation indépendante et neutre des élections.</p> <p style="text-align: right;">Fait à, le / / 2018</p> <p style="text-align: center;"><i>Signature</i></p>			

Prière joindre les documents suivants :

- 1- Une (1) photocopie de la CNI ou des trois (3) premières pages du passeport du Représentant légal ;
- 2- Une (1) photo d'identité par Observateur ;
- 3- Les Réseaux et les Coalitions doivent fournir la liste des Organisations membres et leurs contacts

NB : Toutes les demandes d'accréditations doivent parvenir à la CEI au plus tard le 08 juin 2018